

PAR ROD MACDONELL

**D**ANS CE NUMÉRO DE FÉDÉRATIONS, NOUS VOUS PRÉSENTONS des articles d'actualité des plus captivants ainsi qu'une série d'articles thématiques sur la gouvernance locale dans cinq pays fédéraux clés.

Notre article-vénette porte sur Cristina Kirchner, vainqueur de la présidentielle tenue en octobre dernier en Argentine. Mme Kirchner, une politicienne habile et expérimentée, prend ainsi la relève de son mari, Néstor, à la présidence du pays.

Mme Kirchner ne gouvernera toutefois pas seule. Les auteurs de l'article, Miguel Braun et Martin Ardanaz, deux économistes, soulignent qu'en Argentine, des gouverneurs influents et de puissantes institutions fédérales font contre-poids au pouvoir présidentiel.

Notre article sur le Népal constitue une première dans cette revue, et ce, en grande partie parce que le pays, coincé entre la Chine et l'Inde, n'a abandonné son système monarchique et adopté une constitution fédérale - provisoire soit dit en passant - que tout récemment.

L'auteur, Alaya Bhardra Khanal, rédacteur en chef intérimaire de *l'Himalayan Times*, explique que le pays envisage d'adopter un système fédéral en raison de la période tumultueuse qu'il vient de traverser. Il avance aussi que ce système pourrait bien prendre racine au sein des divers groupes ethniques du pays.

Au Nigeria, la population nourrit de grandes attentes à l'endroit du président Umaru Yar'Adua : assurer l'approvisionnement en eau potable et en électricité, de même que fournir soins de santé, établissements d'enseignement et routes en quantité suffisante. Il lui reste encore à combler ces attentes pour le moins imposantes.

Martins Oloja, journaliste d'affaires publiques au *Guardian*, un quotidien nigérian, affirme qu'au Nigeria, « un système fédéral défaillant et l'inexistence d'une culture de service public font en

sorte que les institutions démocratiques peuvent agir en toute impunité ».

En Indonésie, la prudence caractérise le transfert de pouvoirs du centre vers les provinces, et le pays ne s'est pas désagrégé. Ridwan Max Sijabat du *Jakarta Post* avance que l'approche non conflictuelle du président Susilo Bambang Yudhoyono, bien différente de celle de feu l'ancien président Suharto, a fait en sorte que le processus de décentralisation du pays se poursuive sans accroc.

Tout près de là, en Malaisie, Sonia Randhawa, du *Centre for Independent Journalism*, explique que la coalition qui détient le pouvoir au pays depuis 45 ans s'est récemment vue confrontée à deux manifestations politiques. Des milliers de manifestants ont ainsi revendiqué des réformes électorales ainsi que la fin de la présumée discrimination raciale. Le gouvernement fédéral de la Malaisie, contrairement à nombre de fédérations contemporaines, tend à se réapproprier certaines compétences régionales.

Enfin, au Royaume-Uni, la dévolution des compétences au coup par coup se révèle extrêmement problématique selon Charlie Jeffrey, professeur de sciences politiques à l'université d'Édimbourg. De plus, d'importantes questions demeurent irrésolues, le rôle de l'ancien Parlement de Westminster n'étant pas la moindre.

La revue *Fédérations* déplore le décès de la journaliste politique belge Bénédicte Vaes, 60 ans, en novembre dernier. Mme Vaes, du journal bruxellois *Le Soir*, a corédigé l'article « Les Belges à deux doigts de la rupture pour une question de sécurité sociale » publié dans le dernier numéro de *Fédérations*. Le premier ministre de la Belgique, Guy Verhofstadt, a déclaré que « les Belges regretteront Bénédicte et son habileté à faire le lien entre les gens et la politique (du pays) ».

## LES ACTUALITÉS

### Une loi fédérale fait obstacle aux soins de santé des États

Une loi fédérale empêche plusieurs États et villes des États-Unis d'offrir un régime d'assurance-maladie universel à leurs résidents. Certains États exigent que les employeurs offrent soit un régime d'assurance-maladie à leurs employés ou versent une certaine somme dans un fonds public qui servira à assumer une partie des coûts des soins prodigués aux résidents non assurés. Toutefois, en vertu d'une loi fédérale, les États ne peuvent pas obliger les employeurs à fournir des avantages sociaux tels qu'un régime d'assurance-maladie. Résultat de cette controverse : la bataille juridique qui fait rage à San Francisco pourrait bien déterminer les limites que devront respecter les États désirant imposer un régime d'assurances qui inclut leurs résidents non assurés.

### Une nouvelle ère de coopération en Australie

Les ministres des Relations industrielles des gouvernements fédéraux et régionaux

de l'Australie se sont réunis à Melbourne en février afin de négocier les détails du démantèlement du controversé programme *WorkChoices* instauré par le gouvernement libéral national de l'ancien premier ministre John Howard. La rencontre a eu lieu dans la foulée de l'élection du travailliste Kevin Rudd en novembre 2007. Le programme *WorkChoices* ne favorise ni la syndicalisation des travailleurs ni les négociations collectives.

### Des provinces canadiennes proposent un plan pour s'attaquer aux changements climatiques

La Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et le Québec, quatre provinces canadiennes qui produisent plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du pays, proposent un plan national sur les changements climatiques qui pourrait éclipser le plan national de réduction des émissions du fédéral. Le plan fédéral impose à l'industrie des cibles à atteindre, tandis que les quatre provinces recommandent un système de plafonds et d'échanges

qui limiterait la quantité de gaz à effet de serre pouvant être émis par chaque pollueur. L'environnement est un domaine de compétence partagée au Canada.

### Une collectivité locale nigériane tient des élections dans une zone frontalière litigieuse

Le 26 janvier 2008, en dépit d'une injonction de la Haute Cour fédérale du Nigeria, Bakassi, une nouvelle collectivité locale de l'État de Cross River, a tenu des élections municipales. La région fait partie de la péninsule Bakassi, riche en pétrole, cédée au Cameroun en 2006. L'injonction interdisait à la Commission électorale indépendante de Cross River de tenir des élections dans la municipalité. La Haute Cour envisage de poursuivre le président et les membres de la Commission pour outrage au tribunal.